



# Point d'étape sur la réforme de la formation initiale (I)

- La DAF travaille actuellement en lien avec la DGSIP et les ISFEC à la cartographie des formations pour s'assurer de la couverture de l'ensemble du territoire.
- Elle réfléchit également aux futures modalités de pilotage, de gouvernance et de contrôle de la formation mise en place par les ISFEC, en lien avec les rectorats.
- L'objectif est de faire en sorte que les lauréats puissent dans la mesure du possible continuer d'être affectés dans l'académie dans laquelle ils ont passé le concours.
- Les prochains groupes de travail sur la réforme de la formation initiale seront fixés prochainement.



# Point d'étape sur la réforme de la formation initiale (II)

- La DGRH devrait mettre prochainement en ligne les postes ouverts au concours pour le public.
- S'agissant du privé les contrats offerts aux concours externes devraient s'établir à :
  - Sur le 1D, 660 contrats à bac +5 et 500 à bac +3
  - Sur le 2D, 1008 contrats à bac +5 et 800 à bac +3
- ⇒ La proportion de contrats offerts à bac +5 et bac +3 a été déterminée à parité avec le public.
- Le calibrage des concours est encore en cours, en lien avec les académies pour le 1D.